

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

ministère des armées

Décision du 9/12/2022

NOR :

**Le ministre des armées,**

Vu le code de la défense, notamment son article R. 3411-5 ;

Vu les articles D 675-1 à D 675-5 du Code de l'Éducation ;

Vu l'arrêté du 25 novembre 2014 relatif aux conditions générales d'admission, aux modalités générales de la scolarité et du contrôle des connaissances et aux conditions d'obtention des diplômes à l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace ;

Vu l'arrêté du 25 novembre 2014 définissant les voies de recrutement par concours d'admission à l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace ;

Vu la délibération n°39/7 du conseil d'administration de l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace en date du 26 novembre 2019 fixant le nombre maximal de places offertes par voie de concours sur le cursus ingénieur ;

Vu les propositions des jurys d'admission de l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace, cycle de formation d'ingénieurs ISAE-SUPAERO, réunis le 9 février, le 16 mars, le 5 avril, le 13 mai, le 17 mai et le 15 juin 2022 ;

Sur proposition du directeur de l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace,

**Décide :**

## Article 1<sup>er</sup>

Sont admis en 2022 à l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace, en qualité d'élèves, en première année du cycle de formation d'ingénieurs ISAE-SUPAERO, par voie de concours d'admission, au titre du Concours Communs Mines-Ponts, en application de l'article 2 de l'arrêté du 25 novembre 2014 susvisé :

### Élèves civils français

M. ABDENNOUR (Dris) ;  
M. AGHA MOLLA dit VANCE (Edgar) ;  
Mme AHRAOUI (Chayma) ;  
M. ALBRECHT (Niels) ;  
M. ALEXANDRE (Jean) ;  
M. ANTOINE (Victor) ;  
M. ARICHE (Gabriel) ;  
M. AUDRAN (Théodore) ;  
M. BABU (Luis) ;  
M. BALLELIO (Zadig) ;  
M. BARBERIN (Antoine) ;  
M. BAUDRY (Martin) ;  
M. BÉJACH (Yves) ;  
M. BENABOU (Adam) ;  
M. BERNARDIN (Constant) ;  
M. BERNET (Romain) ;  
M. BERRADA--GOMEZ (Alexandre) ;  
M. BERTHOLET (Antoine) ;  
Mme BERTRAND (Camille) ;  
M. BIECHER (Matéo) ;  
M. BOISSE (Tom) ;  
M. BOURASS (Safwane) ;  
M. BOURDON (Tristan) ;  
Mme BOUREFIS (Lina) ;  
M. BRIGES (Antonin) ;  
M. BROSSIER SÉCHER (Enzo) ;  
M. CAMPANA (Antoine) ;  
M. CARRICO (Jordan) ;  
M. CECCANTINI (Enzo) ;  
M. CHAMPENOIS (Merlin) ;  
M. CHAUMONT (Basile) ;  
M. CHAUVIN (Antoine) ;  
M. CHEVAUX (Quentin) ;  
M. CHOMBEAU (Florian) ;  
Mme CHOQUET (Laura) ;  
M. CLAICH (Octave) ;  
M. CLAQUIN (Loukian) ;  
Mme CLORENNEC (Marie) ;  
Mme CORNU (Claire) ;  
M. CORVAISIER (Sylvain) ;  
M. CRUCHON (Gabriel) ;

M. DACHER (Maël) ;  
M. DALOT (Aurélien) ;  
Mme DE RETTE (Alice) ;  
M. DE ROCQUIGNY DU FAYEL (Arthur) ;  
M. DELCAN (Fabien) ;  
M. DESVIGNES (Eliott) ;  
M. DOS (Thomas) ;  
M. DU LUART (Robin) ;  
Mme DUC-MARTIN (Anaïs) ;  
Mme DUFOUR (Déborah) ;  
M. DUQUENNOY (Tom) ;  
M. DURAND (Tudual) ;  
M. DURANT-BERGEAT (Louis) ;  
M. DURON (Félix) ;  
Mme DURY (Camille) ;  
M. DUSOLLIER (Baptiste) ;  
M. DUSSAUD (Robin) ;  
M. ENEL (Emile) ;  
Mme ESCARON (Lisa) ;  
M. ESPINOUX (Jules) ;  
M. FALCOZ (Nils) ;  
M. FERRAND (Liam) ;  
M. FLEURY (Jules) ;  
Mme FOURGEAUD (Lola) ;  
Mme FOURNIER (Ella) ;  
M. FRANCK (Mathurin) ;  
Mme FRISCH (Celine) ;  
M. FROMENTIN (Pierre) ;  
Mme FURIC (Tifenn) ;  
M. GÉRARD (François) ;  
M. GIORDANI (Marien) ;  
M. GIRODO (Yann) ;  
M. GIROUDIERE (Pierre) ;  
M. GONNET (Matthieu) ;  
M. GOUZI (Alexandre) ;  
M. GRIMMER (Nathan) ;  
M. GROIZARD (Mathieu) ;  
M. GRUNEWALD (Augustin) ;  
M. GUEDJ (Alexandre) ;  
Mme GUENEBAUD (Chloé) ;  
M. GUILLARME (Côme) ;  
M. GUILLAUME (Jonathan) ;  
M. HACQUARD (Benoit) ;  
M. HAMADA (Nayel) ;  
M. HANCHIN (Thomas) ;  
M. HASSAN (Rayene) ;  
M. HASSENFORDER (Florent) ;  
M. HEINTZ (Hugo) ;  
M. HENNEQUIN (Dorian) ;  
M. HERVIOU-LABORDE (Colin) ;

M. HONG (Jacques) ;  
M. HOUSSENALY (Ali) ;  
Mme ICHARD (Maëlys) ;  
M. JANIN (Anatole) ;  
Mme JAULT (Jeanne) ;  
M. JOMAIN (Jérémy) ;  
Mme JOURBA (Alexandra) ;  
M. JOUSSE (Artus) ;  
M. JOUVE (Grégoire) ;  
Mme JUNG (Pauline) ;  
M. KARCH (Tom) ;  
Mme KERNEIS (Mathilde) ;  
M. LABASTIE (Killian) ;  
M. LAGARDE (Félix) ;  
Mme LAMY (Malou) ;  
M. LE BOUQUIN (Lucas) ;  
M. LE GOÏC (Léon) ;  
M. LE RHUN (Paul) ;  
M. LE SECQ (Antonin) ;  
Mme LEFAUCONNIER (Lise) ;  
M. LEGRAND (Léonard) ;  
Mme LEHMANN (Oriane) ;  
M. LESBROS (Godefroy) ;  
M. LETENEUR (Hugo) ;  
M. LOÏEZ (Pierre) ;  
M. LOISEL (Alexandre) ;  
M. LOUPY (Jules) ;  
M. MADELEINE (Antoine) ;  
Mme MAGAGNIN (Anne-Lise) ;  
M. MAGNIN-FEYSOT (Jules) ;  
M. MAIGNAN (Alexandre) ;  
M. MALLET (Grégoire) ;  
M. MANCIET (Adrien) ;  
M. MANGAN-LESAUVAGE (Gabriel) ;  
Mme MARCELET (Zoé) ;  
M. MARIE-MAGDELEINE (Julien) ;  
M. MASSÉ (Rhys) ;  
Mme MAURETTE (Audrey) ;  
M. MEFFE (Gauthier) ;  
M. MOURO (Nicolas) ;  
M. MUFFANG (Thibault) ;  
M. NAVARRE (Hugo) ;  
M. NGUYEN (Minh-Quân) ;  
M. ONCLE (Valentin) ;  
Mme PARDO (Julia) ;  
M. PARIZE (Germain) ;  
Mme PARNIS (Pauline) ;  
Mme PÉRONNET (Fanny) ;  
Mme PERRON (Amandine) ;  
M. PICHAVANT (Théo) ;

M. PICQ (Florian) ;  
Mme POREZ (Emilie) ;  
M. POTTON (Alexandre) ;  
Mme POUGHEON (Erin) ;  
M. POURÉ (Thomas) ;  
M. PRINCELLE (Elouan) ;  
M. PUPIN (Timéo) ;  
Mme PUREL (Marie) ;  
M. RAMILISON (Hugo) ;  
M. RAYNAUD (Clément) ;  
M. REIMERINGER (Hugo) ;  
M. RENARD (Victor) ;  
M. REYNIER (Guillaume) ;  
Mme RIVOLLET (Margaux) ;  
M. ROBINET (Antoine) ;  
M. ROBINET (Clément) ;  
M. ROLLAND (Arnaud) ;  
M. ROYER DE LA BASTIE (Côme) ;  
M. SALLARD (Louis) ;  
Mme SALTÍ (Lara) ;  
M. SAPLAIROLES (Raphaël) ;  
M. SAULNIER (François) ;  
M. SAVARD (Merlin) ;  
M. SCHNEIDER (William) ;  
M. SECHET (Edouard) ;  
M. SIONNEAU (Antonin) ;  
M. SOURDEVAL (Thibault) ;  
M. SOYER (Jules) ;  
M. SUREAUD (Pierre) ;  
M. TINEBRA (Raphaël) ;  
M. TONON (Alexandre) ;  
M. TOUZÉ (Thibault) ;  
M. VIGIER (Emilien) ;  
M. WAGNER (François) ;  
M. WALEMME (Thomas) ;  
M. ZEINATY (Thomas).

#### Élèves civils étrangers

M. BEN MASSEUD (Rayen) ;  
M. BIERRENBACH LIMA (André) ;  
M. EZZINE (Mohamed Amine) ;  
M. GRENA (Yacine) ;  
M. REGAIEG (Mohamed) ;  
M. SALA I PUIG (Enric) ;  
M. TOKARYEV (Lev) ;  
M. YATIM (Salah-Eddine).

## **Article 2**

Sont admis en 2022 à l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace en qualité d'élèves, en première année du cycle de formation d'ingénieurs ISAE-SUPAERO, titulaire d'une licence, en application de l'article 5-III et IV de l'arrêté du 25 novembre 2014 susvisé :

### Élèves civils français

M. CAUHAPÉ (Yann) ;  
M. CORDEBART (Lilian) ;  
M. LIBÉRALE (Arthur) ;  
M. MARTY (Geoffrey) ;  
Mme MERMET-BIJON (Anna) ;  
Mme NLELE (Priscille) ;  
Mme PARENT (Laure) ;  
M. PONS (Roxan).

### Élèves civils étrangers

M. KOBE (Esso-Guedi) ;  
M. LANDRY (Tcheho).

## **Article 3**

Sont admis en 2022 à l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace, en qualité d'élèves, en deuxième année du cycle de formation d'ingénieurs ISAE-SUPAERO, des élèves ingénieurs des études et techniques de l'armement désignés par le Ministre des Armées, en application de l'article 4 de l'arrêté du 25 novembre 2014 susvisé :

M. BIALASIK (Vianney) ;  
Mme CHARPY (Mia) ;  
M. COUVREUR (Augustin) ;  
M. GEORGES (Antoine) ;  
M. LE CAM (Eliot) ;  
M. MASCARO (Matteo) ;  
M. VELLU (Clément) ;  
Mme VIRAZELS (Marie) ;  
M. ZABERA (Thomas).

## **Article 4**

Est admis en 2022 à l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace, en qualité d'élève, en deuxième année du cycle de formation d'ingénieurs ISAE-SUPAERO, un officier français, en application de l'article 5-I de l'arrêté du 25 novembre 2014 susvisé :

M. BERTHELOT (Guillaume).

## Article 5

Sont admis en 2022 à l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace en qualité d'élèves, en deuxième année du cycle de formation d'ingénieurs ISAE-SUPAERO, en application de l'article 5-III et IV de l'arrêté du 25 novembre 2014 susvisé :

Élèves civils français – titulaires d'un master 1

M. CHAUME (Antoine) ;  
M. CHAZAL (Paul) ;  
M. RABY (Thomas) ;  
M. VAKILI (Anatole).

Élève civil étranger – titulaire d'un master 1

M. TARCHICHI (Kevin).

Élève civil français – titulaire d'un bachelor

M. MAITRE (Elouan).

Élèves civils étrangers – titulaires d'un bachelor

Mme QUEIROZ DA SILVA (Luana) ;  
M. SUN (Guowei) ;  
Mme ZAITSEV (Nikita).;  
M. ZHANG (Yifei) ;  
M. ZHDARKIN (Evgenii) ;  
Mme ZAITSEV (Nikita).

## Article 6

Sont admis en 2022 à l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace en qualité d'élèves, en deuxième année du cycle de formation d'ingénieurs ISAE-SUPAERO, des élèves en Double Diplôme, en application des articles 5-III et IV de l'arrêté du 25 novembre 2014 susvisé :

Élèves civils français

M. ALEMANY (Loïc) ;  
M. ANCER (Eirian) ;  
M. BACLET (Damien) ;  
M. BAIGUINI (Josselin) ;  
M. BARDON (Paul) ;  
Mme BERNARDINIS (Fériel) ;  
M. CHAN (Ludovic) ;  
Mme CLAIR (Emma) ;  
Mme DAVY (Raphaëlle) ;  
Mme DELUCENAY (Manon) ;  
M. GOUEFFON (Pierre) ;  
M. HASSINE (Raphaël) ;  
M. HEMERET (Jérôme) ;  
M. JONDEAU (Kaoane) ;

Mme LEFEVRE (Ilona) ;  
Mme LLORENS (Inès) ;  
M. PERSON (Lucas) ;  
M. PIERI (Théo) ;  
M. ROCHET (Corentin) ;  
M. SURIN (Grégoire) ;  
M. TEBOUL (Matthias) ;  
Mme TRIAS (Jeanne).

#### Élèves civils étrangers

M. ALJOUAID (Mohamad) ;  
M. ASAI (Gustavo) ;  
M. BAUTISTA RANGEL (Arnau) ;  
M. BELPAIRE (Victor) ;  
M. BOSCOLO BOSCOLETTO (Giovanni) ;  
M. CANTOS GÁLVEZ (Daniel) ;  
M. CHEDID EL HELOU (Gilbert) ;  
M. COBO GONZALEZ (Alvaro) ;  
M. CREGO LOUREIRO (César) ;  
M. CURRAT (Mattia) ;  
M. DA ROSA COCHICHO (Diogo Manuel) ;  
M. DAHER BARBOSA (Rodrigo) ;  
M. DAOUD (Joseph) ;  
M. DINIZ MISK (Gustavo) ;  
M. EL KHOURY (Alain) ;  
M. GONÇALVES DA SILVA TIMÓTEO (Pedro) ;  
M. GONÇALVES FURTADO (Pedro) ;  
Mme GRENHÓ LEAL CORDEIRO (Leonor) ;  
Mme JORDAN CIFUENTES (Angela) ;  
M. KHALLOUF (Samer) ;  
M. LODIA (Giovanni) ;  
M. LOURENÇO FEIO (Alberto) ;  
M. MARTIRE (Davide) ;  
Mme MATOS GOMES (Isabela) ;  
M. MELLO CELENTE (Rafael) ;  
M. MERCENIER (Hadrien) ;  
M. MIRANDA TEIXEIRA DE CARVALHO (Hugo) ;  
M. MONDINO (Pietro) ;  
M. MONTSERRAT ROBLES (Eric) ;  
M. MURRA (Pier Lorenzo) ;  
M. NAJJAR (Anthony) ;  
Mme NIETO HERMOSILLA (Ana) ;  
M. OLIVA (Giuseppe) ;  
M. PEREZ ZAPICO (Tomas) ;  
M. PONCIN (Guillaume) ;  
Mme RABAHIEH (Stephanelle) ;  
M. RODRIGUEZ CASTRO (Gines) ;  
M. RUSNAK (Adrian) ;  
M. RUSSO (Alessandro) ;  
M. SÁ DE MEDEIROS E SILVA (Iann) ;



M. SALADINO (Vincenzo) ;  
M. SÁNCHEZ DEL RIO (Álvaro) ;  
M. SERRÃO CAROÇO DE CARVALHO (Afonso) ;  
M. TEIXEIRA MACIEL (Marcos Vinicius) ;  
M. TOKMANTSEV (Nikolay).

#### **Article 7**

Est admis en 2022 à l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace en qualité d'élève, en deuxième année du cycle de formation d'ingénieurs ISAE-SUPAERO, un élève ingénieur de l'École polytechnique, en application de l'article 5-II de l'arrêté du 25 novembre 2014 susvisé :

M. JOHAN (Alexandre), élève civil français.

#### **Article 8**

Sont admis en 2022 à l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace en qualité d'élèves, en troisième année du cycle de formation d'ingénieurs ISAE-SUPAERO, des élèves ingénieurs de l'École polytechnique, en application de l'article 5-II de l'arrêté du 25 novembre 2014 susvisé :

##### Élèves civils français

M. BOUTHILLON (Jérôme) ;  
M. BREITBURD (Raphaël) ;  
Mme CARPINE (Marie-Anne) ;  
M. CARRIN (Hugo) ;  
M. CASENY (David) ;  
M. DUPONT DE DINECHIN (Geoffroy) ;  
M. GAGNARDEAU (William) ;  
M. GIRAULT (Jean-Nicolas) ;  
M. GUERRINI (Sacha) ;  
M. GUILLON (François) ;  
M. LE GUERN (Gaël) ;  
M. MAGLOIRE (Raphaël) ;  
M. OLLEON (Pierre) ;  
Mme PARIS (Hélène) ;  
M. SICSIK (Aurélien) ;  
M. SZERWINIACK (Jérôme) ;  
M. TASSIGNY (Axel) ;  
M. TENTILLIER (Gaston).

##### Élèves civils étrangers

M. MRINI (Soufiane) ;  
M. NGUEMKAM NEMG (Marcell) ;  
M. SARAIVA BEZERRA (Alexandre) ;  
M. SEKA (Adou).

### Article 9

Sont admis en 2022 à l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace, en qualité d'élèves, en troisième année du cycle de formation d'ingénieurs ISAE-SUPAERO, des élèves ingénieurs de l'armement désignés par le ministre des Armées, en application de l'article 4 de l'arrêté du 25 novembre 2014 susvisé :

M. ALATERRE (Alexandre) ;  
M. DURAN (Axel) ;  
M. FAITROP (Louis) ;  
M. GROSS (William) ;  
M. LEFEBVRE (Gaëtan) ;  
M. LOVICHY (Louis-Marie) ;  
Mme TORNARE (Laurine).

### Article 10

Le Directeur général de l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au registre des actes administratifs de l'Institut et inséré sur le site Internet de l'École.

Fait le 9/12/2022

Pour le ministre des armées et par délégation  
le Directeur des ressources humaines de la Direction générale de l'armement  
l'ingénieur général hors classe de l'armement Benoît Laurensou

